

SCOT NORD-DOUBS



Vecteur majeur pour une vision stratégique territoriale " Passer de l'indifférence à la Coopération "

Contribution du Conseil de Développement au Schéma de Cohérence Territoriale

Synthèse des travaux 2014 - 2018



SOMMAIRE

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE	3
LE CONTEXTE	3
LA MÉTHODOLOGIE	5
LES ÉTAPES DU TRAVAIL	7
LES CHIFFRES CLÉS	9
LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CODEV	10
LES PROPOSITIONS DU CODEV	11
LE DIAGNOSTIC	12
LE PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)	14
LE DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs)	18
LES EXEMPLES DE PROPOSITIONS DU CODEV INTEGRÉES AU SCOT NORD-DOUBS.....	20
LES POINTS DE VIGILANCE	21
CONCLUSION	22
ANNEXES	23
LES MEMBRES DE LA COMMISSION	24
CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES	26
REGARDS CROISÉS	31
LA SAISINE	38
L'APPEL À CANDIDATURE	40
LES RÉUNIONS DE PROXIMITÉ	41
LA CONTRIBUTION SUR LE COMMERCE.....	42



CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

LE CONTEXTE

Depuis octobre 2014, le Conseil de Développement est impliqué dans l'accompagnement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Nord Doubs (SCoT ND), notamment au travers de la saisine du Syndicat Mixte Nord Doubs du 21 juillet 2014. La loi NOTRe du 7 août 2015, a eu pour conséquence, au 1^{er} janvier 2017, la fusion de PMA¹ 29 communes avec 4 Communautés de Communes (CCBL², CCVR³, CCPR⁴ et CC3C⁵) correspondant ainsi au périmètre du SCoT et constituant un nouvel EPCI de 72 communes pour près de 142 000 habitants.

Pour répondre à cette saisine, une commission spécifique SCoT a été mise en place au sein du Codev, composée de membres titulaires et associés ainsi que d'habitants volontaires de chacune des Communautés de Communes.

Le Conseil a produit plusieurs contributions au document : sur le diagnostic, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que sur le projet de Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT, document rassemblant les prescriptions permettant la mise en œuvre du PADD ayant un caractère opposable aux actes d'aménagement des collectivités locales.

La commission s'est également appuyée sur les précédentes contributions du Conseil de Développement traitant de thématiques d'intérêt territorial, notamment le PLH⁶, le PCET⁷, les Transports et la Mobilité, l'Économie Numérique, le Bois, l'Attractivité et l'Urbanisme commercial, le Tourisme, etc.

L'intérêt que le Codev et ses membres ont manifesté pour ce document de planification, ayant un rôle fondamental dans l'énoncé de la vision stratégique du territoire, s'accompagne d'une réelle attente de prise en compte de ses propositions dans le chantier de mise en œuvre du SCoT.

Enfin, l'exercice de la concertation ne doit pas se limiter aux périodes définies par les obligations légales, car c'est aussi un enjeu de long terme...

¹ PMA : Pays de Montbéliard Agglomération

² CCBL : Communauté de Communes des Balcons du Lomont

³ CCVR : Communauté de Communes de la Vallée du Rupt

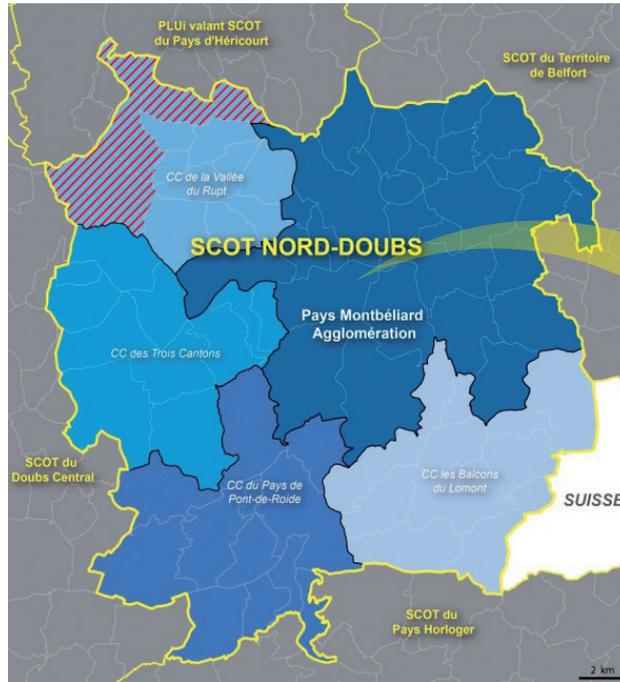
⁴ CCPR : Communauté de Communes du Pays de Pont de Roide

⁵ CC3C : Communauté de Communes des trois Cantons

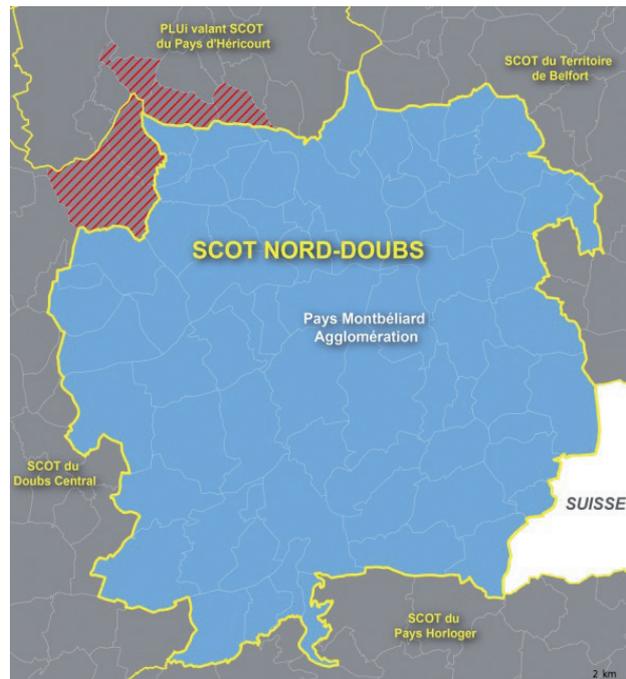
⁶ PLH Programme Local de l'Habitat

⁷ PCET Plan Climat Énergie Territorial

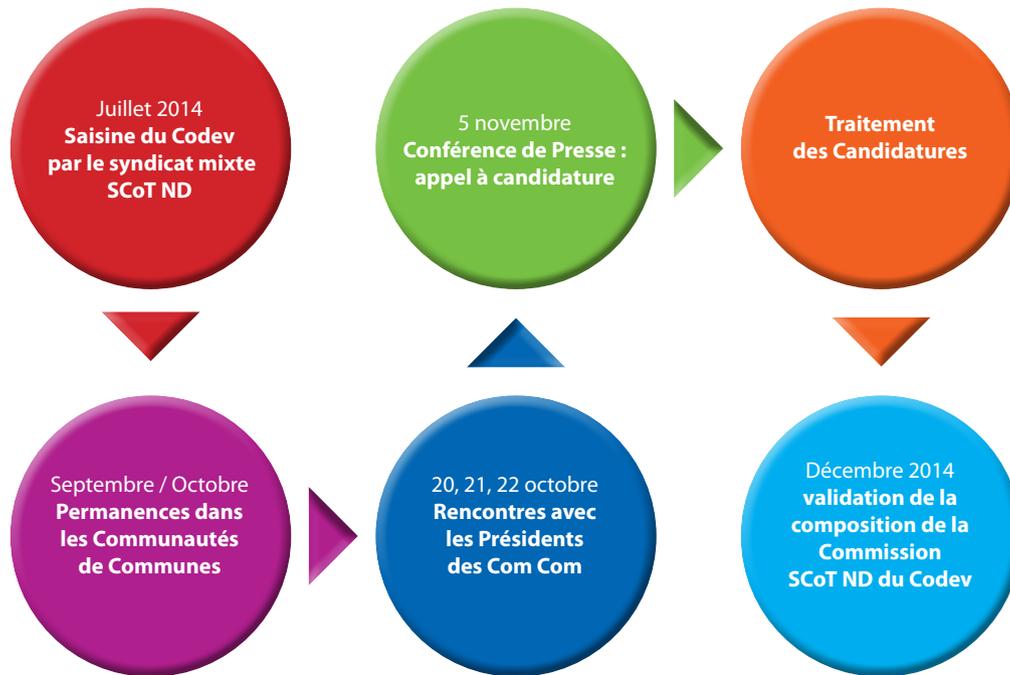
Le périmètre du SCOT avant le 1^{er} janvier 2017



Le périmètre du SCOT après le 1^{er} janvier 2017



LA MÉTHODOLOGIE

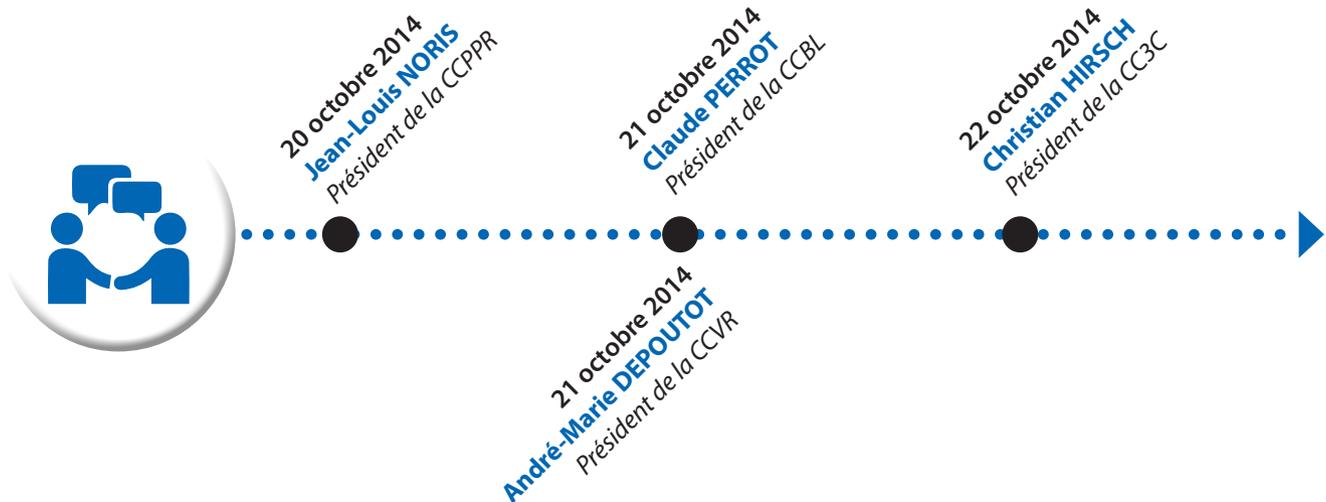


Pour répondre à la saisine du Syndicat Mixte SCoT ND, le Conseil de Développement s'est organisé afin de créer une commission spécifique, chargée de travailler exclusivement sur la thématique. Le cahier des charges imposait de bâtir une commission composée d'habitants des territoires du périmètre du SCoT ND.

Pour mettre en place cette commission, les habitants des territoires concernés ont été conviés à participer à des réunions de proximité par voie d'affichage dans les mairies, afin de leur expliquer les tenants et les aboutissants du projet et les exhorter à s'engager dans la réflexion :



Dans la continuité de cette démarche pédagogique, notamment de présenter le Conseil de Développement (son rôle, son fonctionnement) et d'explicitier la méthodologie choisie pour mener à bien la réflexion sur le Schéma de Cohérence Territoriale, chaque Président de Communauté de Communes a été rencontré individuellement :



Après réception des candidatures, la composition de la commission a été officiellement validée en décembre 2014 par les élu(e)s du Syndicat Mixte SCoT ND, avec 47 membres volontaires acceptant le principe de travailler sur le long cours (3 ans)...

L'aventure a donc démarré dès le mois de février 2015 avec une séance d'acculturation sur les grands principes d'un Schéma de Cohérence Territoriale afin de donner la même base de connaissances à l'ensemble du groupe de réflexion.

Pour chaque grande phase ou pilier du SCoT (Diagnostic, PADD⁸ et DOO⁹), une seule et même méthode est appliquée :

1. Phase d'acculturation sur le pilier en cours de réflexion avec la participation du maître d'œuvre (ADU¹⁰) et du maître d'ouvrage (PMA) et/ou expert externe.
2. Phase de discussion entre les membres de la commission (à huis clos) sur la base des éléments issus de la réflexion des élus.
3. Rédaction des propositions et remise de l'avis au Vice-Président en charge du SCoT.
4. Retour du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre devant l'assemblée pour un échange autour de chacune des propositions faites par la commission SCoT du Conseil de Développement. Mise en exergue des points pouvant ou non entrer dans le cadre réglementaire du SCoT et ceux constituant des points de vigilance.

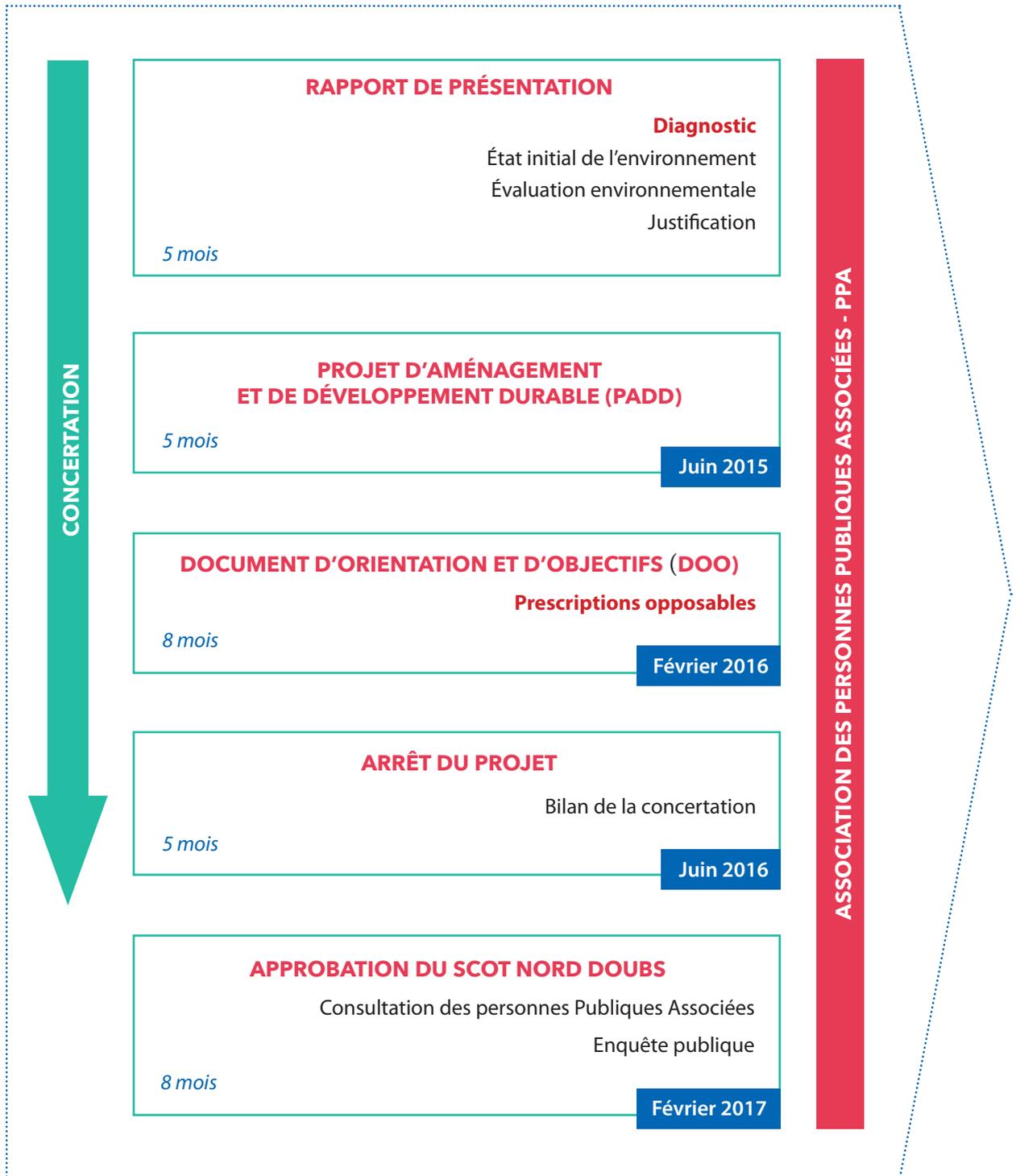
⁸PADD : *Projet d'Aménagement et de Développement Durable*

⁹DOO : *Document d'Orientations et d'Objectifs*

¹⁰ADU : *Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard*

LES ÉTAPES DU TRAVAIL

Calendrier initial



Calendrier de travail

Phase Diagnostic

- 11 février 2015** ▶ le SCoT ND et le Diagnostic - Késako ?
- 18 mars 2015** ▶ propositions du Codev sur le Diagnostic.
- Avril 2015** ▶ rédaction et remise de l'avis aux Élus.
- 8 juillet 2015** ▶ retour des Élus sur les propositions.

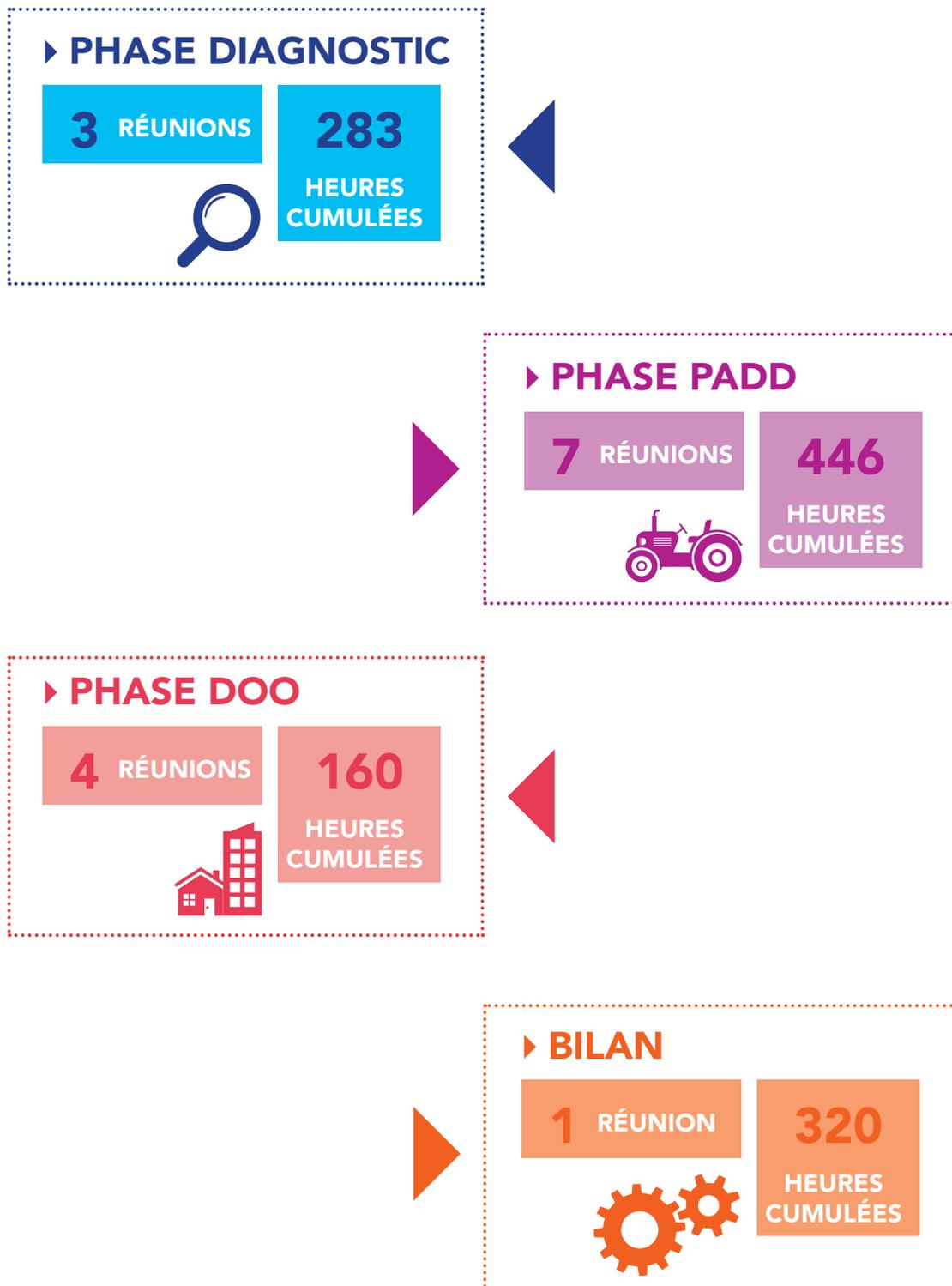
Phase PADD

- 6 janvier 2016** ▶ le PADD - Késako ?
- 29 février 2016** ▶ Table ronde ouverte aux acteurs du commerce et aux Élus sur le volet commercial en partenariat avec l'ADU « **Les Enjeux commerciaux à l'échelle du SCoT ND et de la zone de chalandise** » en présence du cabinet Lestoux.
- 7 mars 2016** ▶ sur le volet agricole, rencontre avec des représentants du monde agricole (4 agriculteurs et 1 représentante de la Chambre d'Agriculture) à la Ferme du Saussoire. L'objectif étant d'échanger sur certains points d'ordres techniques et de noter les points de vigilances / questions soulevées par les agriculteurs sur la base de l'étude agricole établie par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort.
- 9 mars 2016** ▶ propositions du Codev sur le PADD.
- Mars 2016** ▶ rédaction et remise de l'avis aux Élu(e)s.
- 16 juin 2016** ▶ retour des élus sur les propositions.
- 4 juillet 2016** ▶ réflexion complémentaire sur l'attractivité commerciale en réunissant des acteurs économiques et commerciaux du Nord Franche-Comté – réunion dans les locaux de PMA.
- 7 juillet 2016** ▶ réflexion sur l'urbanisme commerciale avec les mêmes acteurs économiques et commerciaux – réunion délocalisée à la CCI du Territoire de Belfort.
- Décembre 2016** ▶ contribution sur le volet commerce « **Le Commerce : un volet puissant de développement économique du Nord Franche-Comté** ».

Phase DOO

- 6 décembre 2016** ▶ le DOO - Késako ?
- 14 mars 2017** ▶ propositions du Codev.
- Avril 2017** ▶ rédaction et remise de l'avis aux Élu(e)s.
- 2 mai 2017** ▶ retour des Élus sur les propositions.
- 27 novembre 2017** ▶ **validation du SCoT par le Conseil de Communauté de PMA.**

LES CHIFFRES CLÉS



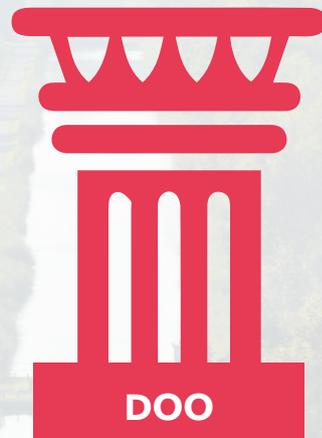
LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CODEV

À l'issue du vote par le Conseil Communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération, il s'agissait de faire un bilan de près de trois années de réflexion par la commission spécifique du Codev sur le Schéma de Cohérence Territorial.

C'est ainsi que le 5 décembre 2017, s'est tenue une plénière extraordinaire ouverte aux membres du Codev ainsi qu'à différents acteurs de la société civile (conseils de quartier, conseils citoyens, Élu(e)s, cadres et techniciens, etc.) pour faire une synthèse des différentes propositions du Conseil de Développement ainsi qu'un focus sur celles retenues par le maître d'ouvrage.



LES PROPOSITIONS DU CODEV





LE DIAGNOSTIC



JUILLET 2015

Retour des
Élus sur les
propositions

AVRIL 2015

Rédaction et
remise de l'Avis
du Codev

MARS 2015

Propositions du
Codev

FÉVRIER 2015

Présentation du
Diagnostic

Chap. 1 ▶ L'INDUSTRIE AUTOMOBILE / INNOVATION

- Développer l'innovation et renforcer la Recherche & Développement
- Développer les partenariats Publics/Privés

Chap. 2 ▶ LE HAUT DÉBIT

- Renforcer le Haut débit sur le territoire et développer un Open Data

Chap. 3 ▶ LA GESTION DES ESPACES

- Gestion des espaces économes et stratégiques à l'échelle du Nord Franche-Comté
- Stopper le morcellement du territoire

Chap. 4 ▶ RESPECT DE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Soutenir le patrimoine fruitier, agricole et environnemental
- Promouvoir le potentiel économique de la Forêt

Chap. 5 ▶ AMÉNAGEMENTS ROUTIERS SPÉCIFIQUES AU MONDE AGRICOLE

- Respecter les gabarits des engins agricoles
- Concertation en amont avec les agriculteurs

Chap. 6 ▶ AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE

- Des interconnexions insuffisantes sur l'espace médian
- Un SCoT Nord Franche-Comté aurait été plus pertinent

Chap. 7 ▶ DÉPLACEMENTS ET INTERCONNEXIONS ENTRE LES TERRITOIRES

- Améliorer les différents modes de transports et leurs interconnexions sur le territoire
- Développer le feroutage et le Réseau fluvial
- Sous exploitation du Réseau Opérationnel

Chap. 8 ▶ VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : QUESTIONS TRANSVERSALES

- Adapter les services au vieillissement de la population

Chap. 9 ▶ DÉFICIT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET BAISSSE DES NIVEAUX DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE

- Soutenir les professionnels de santé et les filières de développement d'emplois (sanitaire et médico-social)

Chap. 10 ▶ LA QUESTION DU MAINTIEN DÉMOGRAPHIQUE

- Soutenir l'évolution démographique du territoire

Chap. 11 ▶ ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- Attirer des nouvelles populations et garder les jeunes, en développant l'attractivité de notre territoire et son image à l'échelle nationale

LE PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)



JUIN 2016

Retour des élus sur les propositions

MARS 2016

Avis du Codev

MARS 2016

Réunion avec les agriculteurs

FÉVRIER 2016

Table ronde sur le volet commerce

JANVIER 2016

Le PADD
Késako ?

- ✓ Le PADD exprime les ambitions en termes d'aménagement du territoire pour les années à venir.
- ✓ Il constitue la clé de voûte du PLU¹¹, dont il guide le processus d'élaboration et s'impose comme une articulation logique entre tous les documents planifiant le territoire urbain (Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ; PLH ; PDU¹² ; Plan Climat).
- ✓ La commission rappelle l'importance de la consultation et la concertation avec les habitants du territoire concerné, car le SCoT ne signifie pas grand-chose pour une très grande majorité.

✓ Les domaines d'intervention du PADD ?

- Le PADD ne se limite plus désormais à définir les orientations générales d'aménagement du territoire communautaire, mais intervient également dans plusieurs domaines (équipement et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers).
- Le PADD arrête les politiques générales concernant l'habitat (émergence de logements aux performances énergétiques améliorées), les transports et déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.
- Il fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

✓ Les objectifs attendus du PADD ?

Les membres de la commission s'accordent sur le principe que le PADD, ne soit pas juste une liste de « vœux pieux » mais qu'il doit mettre en œuvre un urbanisme de proximité et luttant contre l'étalement urbain, dans le but de garantir la qualité et le confort de vie.

Les différents échanges, conduisent à dire que le PADD doit être un facilitateur de la :

- **Diversité et des liens sociaux,**
- **Mixité et du rapprochement des habitants, des commerces, services et équipements,**
- **Promotion des modes de déplacements doux au détriment de la voiture.**

¹¹ PLU : Plan Local d'Urbanisme

¹² PDU : Plan de Déplacement Urbain

Volet agricole

Afin d'aborder certains points techniques spécifiques au monde agricole, une rencontre avec des agriculteurs en présence d'une représentante de la Chambre d'Agriculture du Doubs s'est tenue à la Ferme du Saussoire.

- ✓ Introduire dans le document final une définition de « l'actif agricole ».
- ✓ Imposer un diagnostic agricole prospectif en amont de tout PLU.
- ✓ Imposer une consultation avec les professionnels du monde agricole avant toute évolution de la voirie.
- ✓ Prendre en compte la valeur agronomique mais aussi technique des sols dans les documents d'urbanisme.
- ✓ Garantir la compensation en terres équivalentes.
- ✓ Permettre l'exploitation de terres en attente de projets X ou Y (exemple : Technoland).
- ✓ Vergers à l'abandon : instaurer des mesures incitatives telles que le crédit d'impôt pour la remise en état de ces vergers.
- ✓ Le PADD doit préserver l'équilibre entre le renouvellement et le développement urbain et rural d'une part, et la préservation des territoires agricoles et forestiers d'autre part.

Chap. 1 ▶ MIEUX COOPÉRER

- ✓ **Définir la notion de « logique métropolitaine »**
Remplacer par un terme plus significatif « Nord Franche-Comté ».
- ✓ **Clarifier la phrase** « développer des complémentarités entre les capacités d'accueil dans les territoires urbains et ruraux » ? Autrement, elle semble être un « fourre-tout ».
- ✓ **Afficher clairement l'importance d'une offre de santé sur le territoire du SCoT ND.**
- ✓ **Préciser la notion de « sites stratégiques ».**
- ✓ **Inscrire clairement la promotion du potentiel économique de la forêt dans le pavé excellence économique.**
- ✓ **Développer le réseau ferroviaire entre le Nord Franche-Comté et l'Alsace.**
- ✓ **Développer le transport fluvial.**
- ✓ **Faire apparaître le tourisme, comme axe de développement à renforcer car il participe à la dynamique économique du territoire.**
- ✓ **Pour permettre à notre territoire de renouveler son tissu économique et notamment de réussir le**

passage dans la révolution numérique en cours, le Codev considère qu'il convient de :

- mieux exploiter les potentialités offertes.
- faire bénéficier l'ensemble des pôles d'activités de l'accès au très haut débit.
- renforcer sur notre territoire les filières de formation au numérique.
- faciliter le développement des entreprises du numérique déjà présentes.
- promouvoir la création et l'implantation d'entreprises innovantes nouvelles, en particulier dans le domaine du numérique.

La création de la nouvelle grande région suscite des interrogations sur la place de l'Agglomération du Pays de Montbéliard, certes troisième agglomération par le nombre d'habitants mais moins bien classée au vu d'autres critères (emplois, revenus, etc).

Aussi, la commission considère que les coopérations avec le Territoire de Belfort, le Sud Alsace et avec les territoires transfrontaliers - avec lesquelles des liens historiques, économiques ou culturels sont forts - doivent être renforcées et leurs schémas de développement mis en cohérence.

Chap. 2 ▶ MIEUX VIVRE

- ✓ Remplacer le terme « éviter de [...] » par « **renforcer** les équilibres territoriaux [...] », à connotation plus positive.
- ✓ **Afficher clairement l'importance d'une offre de santé sur le territoire du SCoT ND.**
- ✓ **Importance de laisser la possibilité d'implanter sur le territoire des installations productrices d'énergie renouvelable.**
- ✓ **Privilégier et favoriser l'installation d'activités tertiaires** (services, professions libérales, etc) et artisanales au sein ou à proximité immédiate des secteurs d'habitat, existants ou futurs ; de même pour les commerces, dont la disparition ou le déplacement en périphérie contribue à l'isolement des personnes sans moyen de transport et à l'accroissement des déplacements en voiture.
- ✓ **Prendre en compte le patrimoine urbain** : le Codev attire l'attention sur l'intérêt de prévoir une intensification de la sauvegarde des ensembles urbains remarquables (quartiers, cœurs de villages, etc), notamment pour que d'éventuelles densifications n'entraînent pas leur défiguration.
- ✓ **Renforcer la connexion entre le réseau ferroviaire et le réseau urbain.**
- ✓ **Constat d'un manque de continuité et de dangerosité de certaines pistes cyclables.**
- ✓ **Favoriser les reports modaux par la création d'accès protégés et sécurisés pour le parking des vélos.**
- ✓ **L'ensemble des réseaux de transports publics et de pôles d'échanges du territoire doivent intégrer les contraintes de l'accessibilité universelle.**
- ✓ Le Codev préconise le **développement des aires de covoiturage** en tenant compte des principaux flux de salariés identifiés sur le territoire.
- ✓ **Renforcer l'aspect qualitatif des logements** car l'attractivité du territoire est indissociable de l'attractivité résidentielle.
- ✓ **Inscrire dans le PADD l'adaptabilité et la réversibilité des logements** pour répondre aux besoins et faire face au vieillissement de la population.
- ✓ **La volonté de réduire la consommation d'espaces agricoles ou naturels comme la recherche d'une optimisation de l'occupation des espaces urbanisés militent pour la mise en œuvre d'une politique foncière à l'échelle du territoire, notamment pour éviter le renchérissement des coûts des terrains et faciliter la concrétisation des objectifs du SCoT.**
- ✓ **Absence d'objectifs stratégiques en termes d'équipements publics collectifs** (éducation, culture, sports et loisirs, enfance), alors que c'est une compétence des collectivités locales, qui mérite au même titre que l'organisation des implantations commerciales, tout autant de rationalité et d'équilibre dans leur répartition. Ils sont au cœur de la vie sociale et du « Mieux vivre ensemble ».
- ✓ **Nécessité de mettre en place un schéma de développement et d'organisation de l'eau potable à l'échelle du SCOT.**

Chap. 3 ▶ EMBELLIR

- ✓ Le PADD pourrait explicitement mentionner le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) Aire Urbaine et mettre en avant les objectifs suivants :

- **Être une collectivité territoriale exemplaire,**
- **Sensibiliser, mobiliser les acteurs et animer le territoire,**
- **Agir pour réduire les émissions,**

Ainsi, les objectifs stratégiques dans le domaine économique mais aussi en matière d'habitat, pourraient être mieux reliés aux objectifs du PCET.

- ✓ Le PADD doit afficher clairement dans les objectifs stratégiques que le Tourisme est un axe majeur à mettre en avant car il contribue également à la valorisation de l'image de notre territoire.
- ✓ Développer l'hôtellerie de plein air dédiée aux campings cars (secteur en expansion) et l'hôtellerie de proximité pour capter les flux d'utilisateurs de l'Euro-Véloroute.
- ✓ L'aspect actuel des « entrées de ville » paraît peu compatible avec un objectif d'attractivité. Il est attendu du SCoT l'énoncé de quelques orientations allant au-delà du constat de la nécessité de traiter ces espaces.
- ✓ **Commerce : conforter et renforcer l'attractivité de l'existant.**
- ✓ D'après des études récentes, les surfaces commerciales augmentent plus vite que l'évolution démographique. La création de zones commerciales génère des flux, des déplacements, consomme des terres agricoles. Le Codev estime prioritaire de conforter, rénover les activités commerciales des centres bourgs et centralités de quartiers, des zones commerciales supra-communales et inter-quartiers, ainsi que du centre-ville de Montbéliard, avant d'envisager le développement de nouveaux espaces d'activités commerciales – qui s'imposeront peut-être à plus long terme, avec l'arrivée de nouveaux ménages.

✓ **Trame verte et bleue :**

- La préservation et la mise en valeur de la trame verte et bleue, complétant le réseau d'espaces naturels et de corridors écologiques déjà inscrit au Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), doivent constituer un élément structurant de l'organisation du territoire.
- Proposition que le SCoT identifie les espaces naturels ou agricoles à protéger ou à relier, et en déduise seulement ensuite les espaces éventuellement urbanisables.
- La même démarche pourrait s'appliquer aux espaces bâtis dont la qualité paysagère est à sauvegarder.
- Le Codev relève la nécessité d'une délimitation précise des lieux à préserver, seule à même d'assurer une réelle prise en compte par les PLU .



LE DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs)



→ **MAI 2017**
Retour des
Élus sur les
propositions

→ **AVRIL 2017**
Avis du Codev

→ **MARS 2017**
Propositions du
Codev

→ **DÉCEMBRE
2016**
Le DOO -
Késako ?

Compte tenu du lien de cohérence entre le PADD et le DOO : la plupart des remarques formulées par le CODEV sur le PADD s'appliquent aussi au DOO.

De ce fait, n'ont été développés que les points pouvant faire l'objet d'un commentaire supplémentaire.

Chap. 1 & 2 ▶ les orientations générales de l'organisation de l'espace & les grands principes d'équilibre

- Le SCoT doit davantage engager les acteurs publics et privés sur le volet performance énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables (éoliens, solaire, géothermie).
- S'appuyer sur le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) pour évaluer le potentiel hydraulique, solaire et éolien.
- Améliorer la desserte en TC des villages.
- Nécessité d'avoir une véritable réflexion stratégique sur l'organisation du co-voiturage (en forte augmentation).

Chapitre 3 ▶ la protection des espaces et sites naturels, agricoles et forestiers ou urbains

- Recenser les terres à bonne qualité agronomique pour le développement de l'agriculture péri-urbaine.
- Définir une véritable maîtrise foncière maraîchère, pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.
- Afficher des objectifs plus volontaristes en matière de diversité de l'offre d'habitat.

Chapitre 4 ▶ l'articulation entre urbanisme et mobilités

- Nécessité de développer l'intermodalité.
- Les prescriptions se rapportant à la mobilité des handicapés dans la ville doivent être rappelées avec force.

Chapitre 5 ▶ la valorisation des paysages et la mise en valeur des entrées de ville

- Proposition pour que les PLU soient systématiquement accompagnés d'un règlement de publicité, surtout pour les communes importantes.

Chapitre 6 ▶ les risques

- Compte tenu de nouveaux projets urbains, nécessité de mettre en cohérence le PPRI¹³.
- Analyser la pertinence des enjeux urbains au regard des PPRI.
- Importance de tenir compte des risques atmosphériques.
- Définir quelle doit être la politique de réserve en matière d'eau.
- Au même titre que les collectivités doivent s'engager, en matière d'approvisionnement en eau, dans la recherche de solutions de substitution aux prélèvements dans les nappes souterraines, le Codev recommande la mise en place de réseaux d'adduction d'eau mixte (eau potable/eau de pluie) au niveau des futures constructions et en fonction des usages de l'eau.
- Clarifier les modalités de traitement des boues.

Chapitre 7 ▶ les politiques sectorielles

L'habitat

- Nécessité de travailler sur une approche transversale habitat/mixité/déplacements/services.

Les transports et déplacements

- Préciser ce qui est entendu par « organiser les rabattements ».
- Organiser une desserte performante des territoires de développement.
- Renforcer les transports collectifs là où l'urbanisation est la plus intense.

Les activités économiques

L'équipement commercial

- Le Codev a réalisé une réflexion sur la thématique commerce sous deux angles : l'attractivité commerciale et l'urbanisme commercial. Les recommandations faites dans ce rapport viennent alimenter le DOO.
- Le DOO doit être systématiquement accompagné d'un DAC¹⁴.

Les zones d'activités

- Préciser les règles et assouplir les modalités d'utilisation temporaire des terrains en attendant la réalisation de projets (de type zones commerciales).

Chapitre 8 ▶ les grands projets d'équipements et de services

- Le volet Numérique est à développer, car il constitue un enjeu majeur pour le territoire.
- Faire apparaître l'Aérodrome du Pays de Montbéliard comme un outil au service de l'attractivité.

¹³ PPRI : Plan de Prévention des Risques d'inondation

¹⁴ DAC : Document d'Aménagement Commercial



LES EXEMPLES DE PROPOSITIONS DU CODEV INTÉGRÉES AU SCOT NORD-DOUBS

**INSISTER SUR LE DÉVELOPPEMENT
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.**

**QUE CHAQUE ÉLABORATION
DE PLU SOIT ACCOMPAGNÉE
DE L'ÉLABORATION
D'UN RÈGLEMENT
DE PUBLICITÉ.**

**FAVORISER
LA RÉVISION DES PPRI.**

**ORGANISER
LE CO-VOITURAGE.**

**FAIRE APPARAÎTRE L'AÉRODROME
DU PAYS DE MONTBÉLIARD COMME
UN OUTIL AU SERVICE
DE L'ATTRACTIVITÉ.**

LES POINTS DE VIGILANCE

• METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE FONCIÈRE FAVORABLE AU RENOUVELLEMENT URBAIN

« À l'échelle du SCoT, la production de nouveaux logements doit se faire à hauteur de 60% au minimum par densification ou mutation du tissu urbain.

Les friches ou sites dégradés (...) sont réaménagés prioritairement pour de l'habitat, des commerces, des services, des équipements ou des parcs urbains.

Les espaces délaissés les plus éloignés des centres sont quant à eux destinés à des reconversions économiques.

Cibler les terrains les plus stratégiques pour conduire des opérations structurantes de densification et de mutation du tissu urbain et estimer leurs capacités d'accueil ainsi que leur faisabilité dans le temps.

Un suivi permanent du devenir et de l'évolution de ces espaces est mis en place, notamment afin de préparer l'analyse des résultats de l'application du SCoT à réaliser 6 ans au plus tard après son approbation. » (DOO)

• RENDRE VISIBLE UNE OFFRE DE SANTÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU SCOT

« Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux, au sein des espaces de centralité, (...), garantissent leur multifonctionnalité en y encourageant l'implantation des professions médicales, paramédicales et de santé, (...) » (DOO)

• MANQUE D'UNE RÉELLE STRATÉGIE INTERCOMMUNALE EN TERMES D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS COLLECTIFS (ÉDUCATION, CULTURE, SPORTS, LOISIRS, ETC)

« Dans une perspective actuelle de stabilisation démographique, l'objectif est de ne pas déstabiliser davantage les équilibres résultant de la répartition des équipements sur le territoire. Le défi est de parvenir à maintenir, dans chaque commune, un niveau de population suffisant pour assurer une pérennité de cette offre d'équipements et de services.

L'armature urbaine proposée par le SCoT a donc pour objectif de traduire ces équilibres territoriaux. » (DOO)

• INSUFFISANTE MISE EN AVANT DU TOURISME COMME AXE STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

« Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux identifient les sites prioritaires à valoriser pour promouvoir le développement touristique du territoire. Ils fixent les orientations ou les règles permettant de garantir la qualité architecturale et paysagère des projets pouvant s'y développer ainsi que celles des aménagements nécessaires à leur mise en valeur. » (DOO)

• PROBLÉMATIQUE DE L'EAU POTABLE

« Les collectivités compétentes doivent justifier dans leur document d'urbanisme, pour toute urbanisation future, de la disponibilité de la ressource en eau potable d'un point de vue quantitatif et qualitatif. » (DOO)



CONCLUSION

Le Syndicat Mixte du SCoT Nord Doubs a invité le Conseil de Développement de Pays de Montbéliard Agglomération (Codev) à exprimer son point de vue à chacune des étapes du projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Le Codev remercie les Élu(e)s de cette initiative qui contribue à l'exercice de la démocratie participative sur notre territoire et répond à la vocation même de l'instance d'intelligence collective.

Par ses avis, le Codev a souhaité apporter une vision complémentaire de celles des Élu(e)s et des experts, exprimant les attentes de citoyens du Nord Franche-Comté quant à l'évolution de leur espace de vie dans les 10 ou 15 ans à venir.

Outre l'examen des documents fournis par le Syndicat Mixte et l'Agence d'Urbanisme, ce travail s'est fondé sur l'état des lieux perçu par les citoyens (expertise d'usage), membres de la commission de concertation du Codev.

Ils ont affiché, tout au long de la réflexion une ambition économique, sociale et environnementale de développement pour leur territoire.

Sur le plan général, le Codev insiste sur la nécessité d'affirmer une ambition qualitative et une vision prospective dans le SCoT de l'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Une vision ambitieuse paraît nécessaire pour l'Agglomération et plus largement le Pôle Métropolitain au-delà de l'encadrement des documents de planification, sectoriels ou territoriaux et des futurs projets. Elle donnera du sens à l'action urbaine et mettra en convergence les stratégies des différents acteurs, publics et privés, qui œuvrent à la transformation du territoire.

Enfin, le Conseil de Développement tient à remercier les membres de la commission pour leur assiduité et état d'esprit collectif ainsi que les Élu(e)s et l'Agence d'Urbanisme pour leur disponibilité et la qualité des échanges ayant nourri la réflexion de la commission.



ANNEXES





LES MEMBRES DE LA COMMISSION

Christian	ARGUELLES	MEMBRE CODEV (MONTBÉLIARD)
Marianne	BAGNARD	ÉCURCEY
Yolande	BERDA	HÉRIMONCOURT
Mathieu	BERTHOLD	BONDEVAL
Jean-Marie	BOBBIA	MEMBRE CODEV (BART)
Elie	BREUILLOT	MONTBÉLIARD
Nicolas	BUCHER	ÉCURCEY
Philippe	CANALDA	MONTBÉLIARD
Jean-Paul	CHARRIER	LONGEVILLE-SUR-DOUBS
Pierre-Louis	CHASSEROT	PIERREFONTAINE-LÈS-BLAMONT
Arnaud	CHAVEY	ARCEY
Gilles	CIRESA	MATHAY
Nadège	DEMANGE	MONTENOIS
Patrick	ERARD	MEMBRE CODEV (MATHAY)
Daniel	ETALON	VANDONCOURT
Nicolas	FOURMENTIN	MEMBRE CODEV (FESCHES-LE-CHÂTEL)
Nicolas	FRIOT	MEMBRE CODEV (MATHAY)
Bernard	FROEHLI	MEMBRE CODEV (FESCHES-LE-CHÂTEL)
Jean-Claude	GEORGE	SAINTE-MARIE
Jean-Jacques	GIRARDOT	LONGEVILLE-SUR-DOUBS
Philippe	HEITMANN	ARCEY
Alain et Michèle	HUSSON	BERCHE
Vincent	JOUET	MEMBRE CODEV (ARBOUANS)
Bernard	KLOPFENSTEIN	MEMBRE CODEV (HÉRIMONCOURT)
Ivan	LAINÉ	DESANDANS
Stéphane	LAURENT	ARCEY
Joël	LAVOCAT	ÉCURCEY

André	LINDERME	PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS
Guylène	MATTI	MEMBRE CODEV (AUDINCOURT)
Nicole	MAURY	PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS
Romain	MEYER	MONTBÉLIARD
Lionel	MOUGEOT	ÉTUPES
Dominique	MULET	MEMBRE CODEV (GRAND-CHARMONT)
Jean-Claude	NADLER	MONTBÉLIARD
Michel	NARDIN	ALLONDANS
Denis	NOEGELEN	ÉCOT
Lucas	PARGUEY	PIERREFONTAINE-LÈS-BLAMONT
Alain	PEGEOT	BOURGUIGON
Roselyne	PERRIN	MEMBRE CODEV (DASLE)
Denis	RAGOT	MEMBRE CODEV (VOUJEAUCOURT)
Carole	RICHARD	MONTENOIS
Jean-Luc	SCANAVIN	MEMBRE CODEV (TAILLECOURT)
Bernard	SCHMITT	DUNG
Louis	THIEBAUT	COLOMBIER-FONTAINE
Guy	VANDENECKHOUTTE	VALENTIGNEY
Eric	VERNIER	PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS
Pierre	VOINCHET	COLOMBIER FONTAINE

Animateur du Groupe de travail

Louis	DEROIN	MEMBRE CODEV (MATHAY)
--------------	---------------	-----------------------



CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES

“ Gilles Ciresa

« Effectivement chacun peut se rendre compte du large panel d’actions balayées par le SCoT.

Par écrit, il semble important de vous signaler quelques revendications dans le domaine que je pense maîtriser le mieux : l’agriculture.

En matière de pollution des eaux, même si l’agriculture a une partie des responsabilités, elle n’est pas la seule mais nous sommes toujours en premier sur le banc des accusés.

Il faut absolument que PMA signale au grand public que les boues issues de station d’épuration sont épandues sur les terres des agriculteurs sous contrôle d’un organisme de Beaune !

Dans le même domaine, il faut également signaler tous les efforts de mise aux normes des exploitations agricoles pour stocker leurs effluents d’élevages qui sont des engrais générant des économies de dépenses et que l’agriculteur a donc intérêt à bien utiliser.

Aussi, ces derniers sont épandus selon une réglementation stricte et d’après un plan précisant les surfaces sur lesquelles ils sont autorisés, parfois même à l’aide d’assistance GPS et pesée électronique qui sont des équipements optionnels très onéreux.

En matière de consommation de surface, il est bien noté que certains abus ont été reconnus mais il faut rester vigilant et éviter le « mitage » des habitations. Et surtout les permis de construire doivent être donnés d’une seule voix sans contradiction entre la mairie et les services de l’état.

Enfin, en matière d’aménagements routiers, même si la sécurité passe par la diminution des vitesses, il serait bien de penser à l’agriculture lors des rétrécissements, nous ne roulons plus avec des brouettes...

À Voujeaucourt, nous avons procédé à un essai de circulation pour prouver aux services du conseil général en charge de ces dossiers que le croisement de deux engins ne laissaient que 5 cm de chaque côté des véhicules. Qu’elle n’a pas été notre surprise de recevoir un courrier du président nous écrire que les aménagements « ne nuisent pas à notre activité ».

Nos exploitations vous sont ouvertes pour échanger sur les atouts et contraintes de l’agriculture péri-urbaine, mais l’ensemble de ces problèmes doit être débattu au sein du SCOT, sinon quel est l’intérêt pour nous de participer ?

Enfin, même si Montbéliard reste un pôle industriel, l’agriculture génère 14% de l’emploi en France et surtout celle de polyculture élevage. Près de 10000 emplois agricoles ne sont pas pourvus sur l’hexagone sur tout ce qui gravite autour de l’agriculture (maintenance, machinisme,...).

Une filière équipement agricole n’a-t-elle pas sa place à côté de celle de l’automobile au lycée Viette ?

Peut-être devriez-vous contacter les différents employeurs de main d’œuvre de ce secteur pour connaître plus précisément leurs besoins réels car l’agriculture souffre trop souvent d’une image désuète alors qu’aujourd’hui les drones sont utilisés dans différents secteurs de production. »

“Alain Husson

« Partie 1 : Les enjeux supra-territoriaux

1. Manque de valorisation du site industriel de PSA, de reconnaissance locale, nationale, mondiale : avoir la fierté de ce que nous réalisons.
2. L'unité des entreprises n'est pas réelle : il est nécessaire d'aller vers plus de cohésion avec un maillage élargi des valeurs industrielles.
3. Les qualités environnementales doivent être mieux définies avec plus de méthodes ; l'engagement des responsables locaux n'est pas à son maximum (chacun pour soi).
4. Le territoire est encore méconnu au niveau national : il faut faire connaître le Pays de Montbéliard. Cette remarque a été signalée à plusieurs reprises.
5. Définir un véritable plan d'actions concernant les grands projets locaux.

Partie 2 : Les atouts et les richesses du Nord-Doubs

1. Les emplois ainsi que les filières de développement ne sont pas particulièrement axés sur la création de produits à forte valeur ajoutée ; ce sont les fondements de notre économie.
2. L'organisation démographique est mal définie pour le Pays de Montbéliard.
3. Une modernisation structurelle du Pays de Montbéliard est absolument nécessaire pour l'avenir (cadre de vie, mise en valeur du patrimoine local, culturel, industriel, sociétal, etc...).
4. Dans son ensemble, le réseau structurel des transports n'est pas réellement adapté à la demande surtout avec le regroupement des 4 communautés de communes.
5. L'urbanisation est mal maîtrisée par manque de réflexion. Pour l'ensemble des élus, la volonté de réaliser un cadre de vie attractif n'est pas la réelle valeur de cohésion pour tous.

Partie 3 : Les dynamiques et évolutions à prendre en compte dans le Nord-Doubs

1. Les Etablissements d'Hébergements pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), sont actuellement en saturation. L'action retenue est pour le maintien à domicile. Création de maisons adaptées pour seniors et personnes âgées non dépendantes sur leurs lieux de vie.
2. Dans le but d'assurer un avenir alimentaire élevé, les terres de très haute qualité doivent être protégées. Pas de gaspillage concernant les sols. Les bâtiments anciens doivent être réhabilités.
3. Pas d'avancée en matière de transition énergétique. L'utilisation des forces naturelles en général, n'est pas définie comme par exemple, les forces hydrauliques (seul l'éolien est pris en compte).
4. Une réflexion totale doit être réalisée concernant le développement urbain avec une organisation centralisée et plus méthodique. »

“ Romain Meyer

« Les aménagements cyclables sont assez denses sur le territoire du Pays de Montbéliard (100 km). Malheureusement ces aménagements ne sont pas équitablement répartis, il existe encore plusieurs communes qui ne sont pas, ou mal, reliées au réseau cyclable de l'agglomération : Hérimoncourt, Mathay, bas de Bethoncourt, Bavans (liaison interrompue à quelques centaines de mètres du village), ...

Les liaisons vers l'extérieur de l'agglomération à l'exception de la partie nord de la véloroute sont inexistantes ou de qualité insuffisante : Véloroute passage par Étouvans, coulée verte avec un revêtement en sable (sur le territoire de Belfort), pas de continuité en direction de pont de Roide, de Dung ou Présentevillers, ...

Concernant le tourisme à vélo qui se développe rapidement depuis la création de la véloroute, un manque se fait de plus en plus criant d'un camping à proximité immédiate de celle-ci. Le seul camping actuel est situé à Mandeuve à plus de 10 km de la véloroute par les pistes cyclables et 7km par la route et Il n'est pas très facile à trouver.

Les campings les plus proches sont situés à l'Isle sur le Doubs (25 km) et Mulhouse (60 km) ou Altkirch mais avec un détour conséquent, obligeant les cyclistes à une grande étape ce qui ne favorise pas l'arrêt à Montbéliard (à noter que les touristes à vélos sont de bons consommateurs).

Les gîtes de plus en plus nombreux permettent de compenser un peu cette difficulté pour les gens. »

“ Michel Nardin

« Difficulté sur la D37 :

La vallée du Rupt jouie d'une attractivité certaine depuis quelques années (le poumon vert de Montbéliard ouest). Suite aux nombreux lotissements dans les villages en amont, Allondans dernier village avant Montbéliard, subit un flux de circulation qui s'est considérablement accru, mais les infrastructures routières n'ont pas suivi. Il en découle des problèmes de sécurité et de nuisances sonores pour Allondans.

Piste cyclable Présentevillers /Sainte -Marie

Une belle réalisation pour promouvoir les liaisons douces. Je suis un adepte du vélo et l'empeinte régulièrement. Celle-ci a été construite sur un ancien chemin agricole et il est courant de se retrouver face à un engin agricole. Cette piste cyclable n'étant pas conçue pour des véhicules lourds est déjà bien endommagée par endroits après seulement 6 mois d'existence.

Est-il normal que des convois agricoles circulent sur une piste cyclable ?

Je n'ai absolument rien contre les agriculteurs, pour qui j'ai beaucoup de sympathie, mais cela pose tout de même un problème. »

“ Bernard Schmitt

« **Une accessibilité et un niveau d'équipements exceptionnels**, encore sous-exploités pour le développement local.

Accès à l'information via Internet, je trouve que le niveau actuel d'équipement dans les communes rurales n'est pas exceptionnel.

Offre TV HD via le réseau impossible, pour toute commune à environ plus de 1 km de la centrale téléphonique. Exemple : centrale téléphonique d'Allondans.

Communes couvertes : Allondans, Dung, Issans, Laire, Présentevillers, Raynans. Hormis Allondans, les abonnés de toutes les autres communes sont à plus de 1 km et ont des débits inférieurs en fonction de leur distance par rapport au central téléphonique. Ceci est vrai pour toutes les communes rurales qui n'ont pas de centrale téléphonique ! »

“ Eric Vernier

« **En ce qui concerne la partie « Les atouts et les richesses du Nord Doubs »**

- Un pôle d'emplois majeur, des filières de développement à soutenir.
- Une stabilité démographique nécessitant des efforts importants de construction dans une palette de cadres de vie diversifiés.
- Un bon niveau global d'équipements à adapter pour accompagner les évolutions structurelles démographiques.
- Un réseau d'infrastructures de transport dense en manque d'interconnexions.
- Un cadre de vie attractif, menacé par l'urbanisation mal maîtrisée.

J'ai indiqué que ces points étaient transversaux et qu'en terme de stabilité démographique nous pouvions nous poser la question : à quelle échéance pourrions-nous encore parler de stabilité démographique compte tenu du vieillissement de la population et que 30 % de la population aura plus de 65 ans en 2030 ?

Par ailleurs, pour ces populations vieillissantes, quels logements, quels moyens de déplacements faudrait-il envisager ? Leur cadre de vie actuel restera-t-il attractif ?

Ces questionnements sont à mettre en lien avec la « diminution » des personnels de santé et tant bien même que la quantité de professionnels de santé serait stable, pourrait-elle répondre à la demande de soins qui sera indéniablement croissante ?

Par conséquent, je pense que des filières de développement d'emplois sont à soutenir tant au niveau sanitaire que médico-social.

Au regard de l'évolution démographique citée précédemment, l'offre de logement serait à réfléchir en tenant compte de la perte ou la diminution de l'autonomie ou de capacité plus ou moins liées au handicap des personnes vieillissantes. À juste titre Monsieur MUSSLIN indiquait qu'il fallait également prendre en compte la population représentée par les jeunes, ce à quoi j'adhère totalement d'autant que cette population représente les filières d'emploi à soutenir. »

“ Ivan Laine

« J'ai quelques remarques concernant les personnels soignants : avec l'hôpital médian il va y avoir des suppressions de poste donc provisoirement du personnel soignant disponible.

Par ailleurs, il manquait d'infirmières jusqu'à présent mais depuis quelques mois il y a une inversion de la tendance : des infirmières se retrouvent demandeuses d'emploi et ne trouvent pas si facilement un poste. J'ai moi-même dû faire plusieurs lettres de refus pour des infirmières, tous mes postes étant pourvus. »

“ Nicolas Fourmentin

« Le co-voiturage est un acte écologique et éco-citoyen qui me semble plus que respectable, à la fois convivial et bénéfique sur l'écologie (baisse d'émissions de GES et polluants). Ne devrions-nous pas, au contraire, le favoriser plutôt que de « porter une attention particulière aux stationnements sauvages aux entrées » (qu'est-ce que cela sous-entend ? Amendes ? Avertissements ?).

Une des solutions ne pourrait-elle pas consister en la création de parking spécifique pour répondre à ce besoin nouveau de la population. Ce qui désengorgerait par la même occasion les parkings non prévus à cet effet ? »



REGARDS CROISÉS



“ André Linderme

« Ayant eu à occuper encore récemment, des responsabilités importantes dans les structures associatives de l'environnement et avec 30 ans d'expérience dans ce vaste domaine, ainsi que la participation aux nombreuses commissions préfectorales, départementales, régionales, m'ont permis d'acquérir une certaine expertise en matière d'analyse des dossiers et de projection vers l'avenir.

Les réunions de travail sur les différents thèmes, m'ont permis de sentir les écarts de vision de l'avenir entre les élus et la Société Civile. Les habitants, représentants ou non des associations, ont bien enrichi le débat. Les grands enjeux pour demain, reposent sur la mobilité au sein d'une grande métropole que représente l'Aire Urbaine. La revitalisation des centres bourgs, une politique de l'eau et de l'assainissement plus ambitieuse, un équilibre indispensable en matière de commerce et de services entre les milieux urbains et ruraux ainsi que la promotion d'une agriculture à haute valeur ajoutée en zone périurbaine, accompagnée du développement des circuits courts. La préservation des milieux et de la biodiversité est indispensable. Une gestion plus ambitieuse du vieillissement de la population afin d'éviter le plus possible l'étape domicile maison de retraite, en offrant des logements groupés, équipés pour les personnes âgées, avec des locaux communs, facilitant à la fois les soins, la vie sociale, les repas en commun et la convivialité.

Il est notoire qu'il subsiste une concurrence, entre Belfort et Montbéliard, qui est source de déperdition et manque de cohérence des aménagements (multiplication des zones commerciales, doublons en tout genre, manque de concertation, politique de transport en commun aberrante, etc...) Cette concurrence doit cesser le plus rapidement possible.

Le maintien d'une instance de concertation avec la Société Civile serait à maintenir ainsi que la mise en place d'évaluation et de bilans d'étapes à déterminer. »

“ Michel Nardin

« En ma qualité de membre du CODEV dans le collège des citoyens volontaires je viens ici vous faire part de mon retour d'expérience. Je pense que le CODEV est une instance incontournable de notre société actuelle. C'est un lieu de démocratie participative où chacun peut apporter son point de vue dans le respect de l'autre pour améliorer la vie au quotidien. J'ai particulièrement apprécié la qualité des débats et la richesse des sujets traités. Tout cela dans une très bonne ambiance et avec des moments de convivialité.

À noter aussi la présence des élus à nos réunions pour répondre en direct à nos questions. Les invités extérieurs venant nous apporter leur savoir-faire et leur expérience vécue est aussi un sérieux atout. Les moyens matériels et humains mis à disposition témoignent d'une réelle synergie entre PMA et le CODEV.

Pour ma part je suis très heureux d'avoir participé. Je suis aussi très motivé pour continuer à m'investir dans le futur CODEV. »

“Alain Husson

« Ayant participé à toutes les réunions de travail du SCoT ND, un volume de travail a été réalisé avec un intérêt particulier pour la cohésion et l'orientation territoriale mais lorsqu'on est dans le détail, il est constaté une faiblesse dans l'application des décisions requises.

- Mobilités : manque de maillage informel dans la communication des différents services (Transport rail – Bus – Horaires décalés – etc.)
- Propreté environnementale : n'est pas respectée, pas de décision pour remise en état (Entrées de villes, tags sur les bâtiments publics, ponts, etc.)
- La santé des habitants : n'est pas suffisamment prise en compte dans son ensemble (Éloignement à plus de 30 mn entre le domicile et l'hôpital)
- Les logements : pour les aînés sont inadaptés et largement insuffisants. Les personnes âgées sont de plus en plus pressenties à rester à leurs domiciles, ce choix n'est pas analysé dans le détail (les plus de 60 ans vont passer de 15 millions aujourd'hui à 20 millions en 2030). Que faut-il faire ?
- L'avenir de notre bassin de vie à 72 communes doit être valorisé, il se passe des choses très intéressantes dans notre société, c'est à nous de les comprendre, de nous en inspirer, de les faire appliquer pour assurer l'avenir.

Exemple : entre Montbéliard et l'Hôpital de Trévenans, une liaison automatisée devrait fonctionner à la place des lignes de bus actuelles (proposition du SCoT année 2005).

La loi NOTRe a déstabilisé les fonctions élémentaires de notre Territoire, le regroupement des communes n'a pas été réalisé, les fonctions économiques inter-communautés ont provoqué l'oubli de certains villages. »

“Bernard Schmitt

« Ma participation au Codev est une expérience enrichissante. J'ai découvert le fonctionnement et la spécification en amont pour rassembler et fédérer des nouveaux territoires.

Une des difficultés était de bien comprendre la question ou le thème, et ne pas confondre besoin et moyen.

Les difficultés sont énormes pour développer un transport en commun dans le secteur rural, où, je pense que la voiture reste indispensable.

Concernant le déploiement du numérique, il faut mettre en œuvre des solutions avec un débit de 100 Mbit/s en commençant par les zones blanches, et ne pas passer par des débits intermédiaires.

Un mot concernant les réalisations récentes, tel que l'Hôpital Nord FC avec des portes trop étroites et un accès pour personnes à mobilité réduite pas pris en compte dès la conception. Inadmissible par les temps actuels, à qui profitent ces anomalies ? Plus-values ?? Suppression avant commande pour réduire le coût du projet ??

Espérant que les documents élaborés par le Codev soient validés et que toutes les communes se l'approprient pour aller tous dans le même sens. »

“François Debouchage

« Les réunions proposées par le CODEV ont permis aux différents acteurs concernés dont l'artisanat et le commerce de proximité de débattre, d'échanger et de s'inscrire dans une perspective globale de développement économique pour l'agglomération de demain.

Une agglomération pour continuer à exister devra notamment être attractive, moderne, avoir un habitat de qualité, préserver son environnement, offrir des services performants dans tous les domaines. Les différentes études ou diagnostics réalisés dans le cadre du SCoT ND, les documents du PADD traduisent une volonté et une réelle dynamique de territoire intégrée dans la complémentarité et la coopération entre Montbéliard et Belfort, une logique métropolitaine.

L'objectif principal de conforter et de renforcer l'attractivité de l'existant en matière d'offre commerciale est cohérent et adapté aux différents constats faits.

L'artisanat et le commerce de proximité avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale de Franche-Comté ont toute leur place et leur rôle à jouer dans les projets envisagés en tenant compte des nouveaux besoins et modes de consommation. »

“Patrick Erard

« La société civile dispose de moyens d'expression, trop peu connus du grand public, mais qui permettent de participer aux efforts de réflexion sur le devenir du bassin de vie de chacun d'entre nous.

Sur notre territoire du Nord Franche-Comté il aura été très pertinent de charger le Conseil de Développement, un de ces porte-paroles, de piloter l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial à la nouvelle dimension de la collectivité du Pays de Montbéliard passant de 29 à 72 communes. Les membres du CoDev, tous bénévoles ont contribué à faire cohabiter et articuler les différentes lois, les nombreux schémas et les règlements divers qui instruisent le fonctionnement de notre espace où l'urbain rencontre le rural à chaque instant dans notre paysage.

C'est le but même du CoDev qui était ainsi mis à la tâche ; les nombreuses années de réflexion sur les sujets d'urbanisation, d'habitat, d'évolution économique, technologique, alimentaire, pédagogique offraient un coffre-fort au bon accomplissement de ce travail. Gageons que les élus, de ce nouveau et large espace, qui ont su charger le CoDev de ce pilotage, saurons intégrer les préconisations que nous prodiguons et saurons intégrer à nos restitutions les travaux identiques des territoires voisins pour une saine continuité régionale et nationale.

Enfin, ne s'agissant que de conseils il conviendra que les dispositions pécuniaires, aptes à ce qu'ils soient suivis d'effet, accompagnent dans les meilleurs délais la validation de ce SCOT. »

“Louis Deroin

« PLU, PLUI, DAC, SCoT... toutes ces anagrammes sont trop souvent bien mystérieuses pour les citoyens. Pour autant, ils régissent leur vie quotidienne et influent sur leur environnement local.

Alors Oui ! Le citoyen a son mot à dire quand ses élus travaillent à formaliser notre paysage pour les décennies à venir.

Mais l'exercice n'est pas aisé et la simple réunion publique n'est souvent pas si constructive. La complexité des sujets ou l'intérêt pour les seuls mètres carré de son trottoir rendent trop souvent les contributions modestes.

Avoir confié au Conseil de développement, l'animation de la concertation publique a permis de construire un regard citoyen pertinent et riche. En effet l'acculturation aux sujets traités menée par le CoDev avec l'appui de l'ADU et du Syndicat Mixte du SCoT Nord Doubs, ainsi que l'implication des élus tant en amont qu'en aval par des restitutions argumentées, ont permis aux citoyens impliqués dans cette démarche d'y trouver l'expertise nécessaire et la reconnaissance pour leur engagement.

Le choix est gagnant au service d'une concertation citoyenne de qualité ! Continuons ainsi à l'échelle d'un territoire pertinent ! „

“Marianne Bagnard

« En tant qu'habitante de ce territoire, ayant participé à de nombreuses réunions, je me permets de vous adresser mes réflexions :

✓ Perception du travail réalisé au sein de cette commission :

Le travail s'est déroulé dans une bonne ambiance, de manière constructive et précise ; toutes les questions posées ont retenu l'attention des différents responsables.

N'ayant intégré le groupe de travail que fin 2013, j'ai apprécié de découvrir le travail accompli par les équipes précédentes depuis la création du Codev.

De plus, l'exposé présenté par Monsieur Joseph SPIEGEL, Maire de Kingersheim lors de la séance du 21 décembre 2014 a beaucoup enrichi mes connaissances.

✓ Éléments forts à retenir :

- Accent mis sur les moyens à développer pour les personnes handicapées.
- Préservation des espaces naturels et agricoles.
- Développement du commerce de proximité.

✓ Souhais :

- Amplifier davantage la réflexion sur les moyens à mettre en place pour assurer le transport des habitants des communes éloignées vers les villes centres et surtout vers l'hôpital Nord Franche-Comté.
- Apporter une réponse à la lutte contre les déserts médicaux. „

“Carole Richard

« J'ai appris : à connaître mieux le Pays de Montbéliard, le fonctionnement de certaines institutions et rencontré des gens qui avaient de super idées ; des problèmes soulevés bien réel avec des solutions qui étaient judicieuses, même si elles ne sont pas toujours prises en compte par nos politiques. »

Philippe Canalda

« Très investi professionnellement dans le tissu de la recherche publique, de l'enseignement supérieur, et du lien avec la société civile à moyen et long terme, très investi également dans le tissu associatif de parents d'élèves et de l'intégration des parents dans l'école et la société en maternelle, primaire, collège, lycée et enseignements supérieur, très investi dans la problématique des transports de personnes, j'ai souhaité contribuer et apprendre à être encore plus utile. La société civile, les associations, les élus, les instances, les fonctionnaires, les entreprises concurrentielles et celles du développement local, les acteurs de la formation et ceux de la construction de la connaissance privée ou public (Recherche), les usagers, tous ces acteurs irriguent notre Société, la façonne, la co-construit. Évidemment il y a un côté gestion, des obligations et aussi il y a de nouvelles attentes, de nouveaux risques, de nouveaux challenges. C'est le CODEV qui m'a offert un premier cadre de partage de mes compétences et sensibilités (Enseignement supérieur, lien Recherche et développement, commerce, transport de masse, accessibilité, organisations territoriales), et également un cadre d'apprentissage lorsque je n'étais sensibilisé que sur certains usages, mais pas les normes, responsabilités, contraintes budgétaires et fonctionnelles.

Le fait de n'être pas rémunéré m'a permis beaucoup de libertés, liberté de participer à des saisines des autorités ou non, liberté de proposer des saisines avec mes collègues de commission, la liberté d'interpeler si les réponses apportées tardent, ou bien si elles sont imprécises, ... mais aussi le devoir d'être constructif au contact d'anciens élus ou de futurs, de responsables associatifs toujours très engagés dans le sens noble.

Je n'ai pas été déçu de mes 6 années d'engagement pour représenter l'enseignement supérieur de Montbéliard, accompagner les premiers pas de notre métropole Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle sur les aspects formation, chambre des métiers, émergence d'entités structurantes sur ce territoire à co-construire, la réflexion sur le nouveau SCoT Nord-Doubs, l'accompagnement des nouvelles contraintes de déplacement (dans l'ère du temps avec les nouveaux lieux d'implantation comme l'hôpital médian, ou bien encore l'élargissement de PMA à 72 communes, la nouvelle carte scolaire), la nécessité de densifier nos centre-bourg pour proposer plus de services et redevenir attractif, appréhender le vieillissement de la population et de nouvelles structures et services non délocalisables et permettant de participer du mieux-être, du mieux vivre et d'une opportunité de dynamiser nos espaces urbains et péri-urbains... »

Nicolas Bucher

« Pour moi le SCoT Nord Doubs est un exemple de démocratie participative et d'autres thématiques territoriales doivent s'inspirer de ce modèle à ce jour unique !!! «Très bien mené par l'animateur de la commission M. DEROIN qui a été à l'écoute de notre préoccupation agricole et avec M. EL RHAZ, ils n'ont n'a pas hésité à nous recevoir personnellement pour écouter nos doléances et propositions.

Ce SCoT permet ainsi aux différents acteurs une écoute citoyenne de ces préoccupations et ainsi éviter toutes interprétations infondées. »

“ Jérôme Bourgeat

« Ce que je retiens c'est la participation d'interlocuteurs de différents horizons, et l'ouverture des échanges et des débats. »

“ Bernard Klopfenstein

« J'ai participé à cette commission et continué de le faire en m'apercevant de l'intérêt qu'on pouvait en tirer.

Ces réunions montraient que chacun avec sa sensibilité, ses convictions, ses connaissances, son besoin de connaître la perception des autres, enrichissait le sujet à développer pour arriver à un document utile aux élus.

En éléments forts, je retiendrais, le pragmatisme de la plupart, pour arriver à un document de travail acceptable et utile pour les élus. La recherche du bien commun, plutôt que l'intérêt particulier et le plaisir de travailler en groupe. »

“ Romain Meyer

« En tant que membre de la commission transport du CODEV, j'ai été invité à participer aux réunions d'élaboration du SCOT. L'expérience est très intéressante car elle permet de participer à une réflexion collective sur tous les aspects de ce schéma de cohérence territoriale et, après une phase de diagnostic, de pouvoir faire des propositions d'orientation de la politique de l'agglomération pour les années à venir. Et même si toutes les propositions faites ne sont pas retenues en définitive, cela m'a permis de bien saisir les enjeux et de mieux comprendre les domaines d'action de l'agglomération au-delà de ceux auxquels je m'intéressais. »

“ Pierre Voinchet et Louis Thiebaut

« Notre participation aux réunions nous a permis une approche plus complète des multiples problèmes posés dans l'ensemble de PMA.

Pourtant, comme signalé dans nos conversations téléphoniques, nous regrettons que la question relative aux infrastructures de santé soit négligée, problème important pour nos populations.

Nos divers courriers sur la question sont restés sans réponse. Nous considérons donc notre participation peu utile si une réflexion dans ce domaine n'est pas à l'ordre du jour. »

LA SAISINE

Syndicat Mixte du
SCoT
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
NordDoubs

8 avenue des Alliés, 25 200 Montbéliard
Tél. 03 81 31 87 20
contact@scot-nord-doubs.fr

Affaire suivie par : Pascal DELISLE
tél. : 03 81 31 89 45
fax : 03 81 31 87 29
pascal.delisle@agglo-montbeliard.fr

28 JUL. 2014

Monsieur le Président
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE
MONTBELIARD
8 AVENUE DES ALLIES
25208 MONTBELIARD CEDEX

Montbéliard, le 21 juillet 2014

Objet : Elaboration du SCoT Nord Doubs
N/Réf. Départ : MB/189217

Monsieur le Président,

L'élaboration du Scot Nord-Doubs est une démarche engagée depuis le début de l'année 2014 ; elle aboutira en 2017 avec l'approbation définitive du schéma de cohérence territorial.

Pour sa réalisation, le syndicat mixte du SCoT s'appuie fortement sur les compétences de l'Agence de développement et d'urbanisme qui, pour le compte du syndicat, mène un travail technique conséquent.

Au-delà de la production du document visant à coordonner le développement des 5 EPCI membres du syndicat mixte du SCoT, il me paraît important que les années qui viennent soient aussi, et conformément à la réglementation, un moment privilégié de dialogue au sein des EPCI, entre ceux-ci et avec la population sur les questions qui nous occupent.

Sur ce dernier point, Le conseil de développement de PMA possède un savoir-faire et une expérience que de nombreux territoires lui envient.

Aussi, comme suite à nos différents échanges et sur ma proposition, le bureau du syndicat mixte du SCoT Nord-Doubs a souhaité voir animer la démarche de concertation du SCoT par le conseil de développement de Pays de Montbéliard Agglomération.

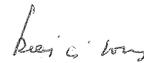
Pour que cette démarche prenne tout son sens, il serait souhaitable que, pour traiter de la thématique du SCoT, vous puissiez créer au sein du conseil de développement une commission spécifique dont les participants seraient représentatifs de la diversité géographique des territoires des 5 EPCI impliqués et de la diversité de leurs composantes socioéconomiques.

././.

Dès lors que vous aurez pu arrêter la liste de ces participants, je vous propose de me la soumettre, avec la méthode de travail envisagée, pour accord.

Souhaitant que ces dispositions vous agréent,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Le Président du syndicat mixte



Marcel BONNOT



REPUBLICQUE FRANÇAISE | COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'APPEL À CANDIDATURE

Aménagement du territoire A ceux qui entendent se mobiliser dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale Nord-Doubs (Scot), un appel à candidatures est lancé auprès des citoyens volontaires. x04

Penser l'Agglo dans vingt ans, engagez-vous qu'ils disent

APRÈS LE POS (Plan d'occupation des sols), le PLU (Plan local d'urbanisme), voilà un acronyme qui, une nouvelle fois, ne fait pas rêver. Scot comme Schéma de cohérence territoriale.

Derrière cette appellation qui n'entraînera pas forcément une danse du ventre de la part de votre interlocuteur se cache pourtant un enjeu majeur pour l'avenir du territoire. Puisque la réflexion à naître engagera la vie quotidienne d'un bassin de vie de 145 000 habitants.

L'idée, à travers le Scot Nord Doubs entériné à la fin de l'année dernière, réside en effet à penser, à un horizon de deux décennies, l'évolution de l'agglomération de Montbéliard et des quatre communautés de communes associées (Trois cantons, Vallée du Rupt, Balcons du Lomont, Pays de Pont-de-Roide).

Recrutement

À quoi pourrait donc ressembler ce territoire composé de soixante-dix-sept communes d'ici à 2040 ? La réponse est amenée à se décliner selon quatre thèmes de réflexion : la démographie, l'économie, les espaces ainsi que l'environnement.

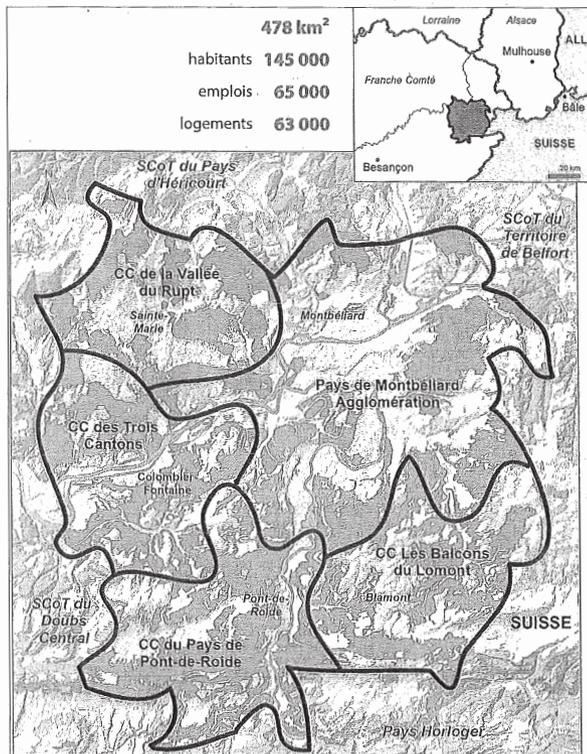
Le premier laisse certes entrevoir une population constante, mais vieillissante. Le second (économie) fait valoir que les gens de l'extérieur sont plus nombreux à venir travailler dans le Scot sans y vivre, que l'inverse, preuve d'une certaine attractivité en terme d'emplois mais pas forcément en terme de logements. Peut-être du fait d'industries insérées dans le milieu urbain qui forment l'image du pays de

Montbéliard. Ainsi, les espaces, le 3^e thème, sont-ils marqués par une coupure paysagère très nette.

Ainsi, l'objectif est-il de se projeter vingt ans devant, et d'imaginer quels seront les besoins en matière de logements, de services, de commerces, de développement économique... Et pour ce faire, l'avis de tous est demandé. C'est, du reste, là où se dessine la problématique la plus prégnante : comment mobiliser la population, en proie aux incertitudes du lendemain, sur des notions qui vous amènent très très loin dans le temps ?

Telle sera la (délicate) mission dévolue à la commission en cours de constitution dont le dessein consistera en cela : créer du lien avec les citoyens. L'idée étant de réfléchir à la mise en place de la concertation, imposée par la loi par le biais de l'enquête publique, afin qu'elle puisse être menée de façon la plus pédagogique, et la plus large, qui soit. La structure intègre des élus, mais également des citoyens lambda. Et c'est d'eux dont les instances, menant le Scot à bien, ont besoin. Autant de gens ayant envie de s'investir pour leur territoire dans les deux années qui viennent. Conditions : ne pas avoir de mandat électif et être majeur et être habitant de l'un des quatre communautés de communes, l'Agglomération de Montbéliard exceptée puisqu'étant déjà pourvue.

S.M.x
Etre candidat : Codev, 8 avenue des Alliés, BP 98407 25208 Montbéliard Cedex ou codev@agglo-montbeliard.fr. Tel : 03.81.31.89.65, ou 03.81.31.87.24.



LES RÉUNIONS DE PROXIMITÉ



Envie d'être acteur du devenir de votre territoire ?

Venez donner votre avis !

Participez à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Doubs (SCoT)



Environnement



Qualité des espaces



Enjeux démographiques



Economie

**Accordez nous quelques minutes le
Mardi 09/09/2014 à 18 h**

Mairie de Blamont - salle du Conseil municipal - 25 310 Blamont

POUR EN SAVOIR PLUS
codev-montbeliard.fr
adu-montbeliard.fr
03.81.31.89.65

CANDIDATEZ
Avant le 1^{er} octobre 2014
Par mail :
codev@agglomontbeliard.fr



LA CONTRIBUTION SUR LE COMMERCE



Le Commerce

Un Levier puissant de développement économique du Nord Franche-Comté

Contribution du Conseil de Développement

Décembre 2016

Conseil de Développement | 8, avenue des Alliés - BP 98407 25208 Montbéliard cédex

Jilali EL RHAZ

Directeur

03 81 31 89 65

jilali.elrhaz@agglo-montbeliard.fr

Olivier MASSACRIER

Assistant

03 81 31 84 71

olivier.massacrier@agglo-montbeliard.fr

codev@agglo-montbeliard.fr
<http://www.codev.agglo-montbeliard.fr>

